

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le sept décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ **N° 2023_07_12_2**

☞..... **Décision Modificative n° 3 pour le Budget ville de Wimereux de l'exercice 2023.**

Date de la convocation

▪ 1^{er} décembre 2023

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, M. JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, NOËL Laure, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie, M. IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme BARDEAUX Sandrine
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme DUQUESNE Cécile

Absentes excusées sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme DAUSQUE Ludivine

Absents non excusés

Mme HEMBERT Axelle
M. PORTUESE Aurélien

A été nommée Secrétaire de Séance

Mme Sandrine BARDEAUX

SERVICE RESSOURCES

**DECISION MODIFICATIVE N° 3 POUR LE BUDGET VILLE DE WIMEREUX DE
L'EXERCICE 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2023_05_04_16 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 approuvant le Budget Primitif ;

Vu la délibération n° 2023_09_06_2 du Conseil Municipal du 9 juin 2023 adoptant la Décision Modificative n° 1 ;

Vu la délibération n° 2023_28_09_4 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 adoptant la Décision Modificative n° 2 ;

Le rapporteur expose au Conseil qu'il a la possibilité de modifier le budget de la Commune jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Commune,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ADOpte la **Décision Modificative** telle que figurant dans les tableaux ci-après :

BUDGET VILLE

	DEPENSES	RECETTES
Total fonctionnement	18 000.00	18 000.00
Total investissement	952.54	952.54
TOTAL GENERAL	18 952.54	18 952.54

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.3
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
020	6068	Autres matières et fournitures	5 629.26
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
520	657362	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - CCAS	-15 000.00
520	6574	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	-800.00
66 - CHARGES FINANCIERS			
01	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	23 840.11
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			
025	6748	Autres subventions exceptionnelles	130.63
026	6748	Autres subventions exceptionnelles	400.00
411	6748	Autres subventions exceptionnelles	3 800.00
TOTAL			18 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.3
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
95	7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	18 000.00
TOTAL			18 000.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.3
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS et RESERVES			
810	10226	Taxe d'aménagement	952.54
TOTAL			952.54

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			D.M.3
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS et RESERVES			
810	10226	Taxe d'aménagement	952.54
TOTAL			952.54

Pour extrait certifié conforme,

#signature#